

TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : l'ADMINISTRATION CHARGÉE DE
L'EXAMEN PRÉLIMINAIRE INTERNATIONAL

PCT

COMMUNICATION RELATIVE À UNE
PROROGATION DE DÉLAI

(règles 60.1.a) et 66.2.d) du PCT)

Destinataire :

Date d'expédition (jour/mois/année)
--

Référence du dossier du déposant ou du mandataire

COMMUNICATION IMPORTANTE

Demande internationale n°

Date du dépôt international (jour/mois/année)
--

Déposant

<p>1. Comme le déposant en a fait la demande le _____, le délai de réponse à :</p> <p><input type="checkbox"/> la _____ opinion écrite</p> <p><input type="checkbox"/> une autre communication _____</p> <p>a été prorogé selon les modalités indiquées ci-après :</p> <p><input type="checkbox"/> prorogation de _____ mois/jours à compter de _____ .</p> <p><input type="checkbox"/> prorogation jusqu'au _____ .</p> <p>2. <input type="checkbox"/> Aucune prorogation de délai n'est accordée et le délai précédemment fixé reste applicable.</p>
--

Nom et adresse postale de l'administration chargée de l'examen préliminaire international
n° de télécopieur

Fonctionnaire autorisé
n° de téléphone